

Procès-verbal du Conseil Municipal 2 mars 2020 – 20h

Le maire Jean-Pierre HESTIN ouvre la séance, salue les membres présents : Sabine ABT, Jocelyne JEHEL, Pierre LEISY, Christian MAIRE, Tatiana NEUMANN, Sandra ENGLER, Patrick FEIL, Jean-Pierre HERMENT, Vincent RIMMELY ; le quorum est atteint, Il précise que Marcel THOMAS a donné procuration à Sandra ENGLER, Gabin FRAY à Sabine ABT, Marie-Rose FONTAINE à Jean-Pierre HESTIN, 13 votes peuvent s'exprimer.

Il donne lecture de l'ordre du jour et propose de l'adopter
Adoption à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Plan financement réno EM et demandes de subventions
- Fixation des taux d'imposition
- Besoin en subventions
- Vote des budgets 2020
- Divers

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, désigner un auxiliaire à ce secrétaire (secrétaire de mairie par exemple) ; cet auxiliaire assiste aux débats mais ne doit pas participer au vote.

Le conseil a décidé que cette tâche de secrétaire de séance serait désormais assumée par les conseillers, hors adjoints, dans l'ordre alphabétique et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire.

Christian Maire est proposé pour tenir ce rôle. Il sera assisté par Annick Thomas que le maire remercie de sa présence.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Christian Maire comme secrétaire de cette séance

AVANT PROJET DEFINITIF « TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE EN ECOLE ELEMENTAIRE»

Dès la rentrée 2020, l'école élémentaire bilingue comptera trois classes ; les locaux actuels ne permettent pas, dans la durée, cette augmentation d'une classe supplémentaire.

Par ailleurs la classe de maternelle monolingue de RLF a été fermée par l'EN, sans possibilité de réouverture, à la rentrée 2018 : les locaux « maternelle » sont donc inutilisés.

Le projet consiste en la transformation des deux classes maternelles existantes en trois classes élémentaires bilingues (avec l'option d'une 4^{ème} classe).

L'APD (ci joint) fait apparaître un coût total de l'opération de 847869 euros TTC (706757,5 HT).

Le projet est éligible aux différentes aides suivantes :

- Etat : (DETR et Dispositif de soutien à l'investissement local)
- Région Grand Est : (fonds de soutien aux territoires ruraux et Climaxion)
- Fonds européen de développement régional

Il est proposé au conseil d'approuver cet APD et de lancer la procédure de demande de permis de construire

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'APD concernant la transformation de l'école maternelle en école élémentaire bilingue

DEMANDE au maire de déposer la demande de permis de construire

INSCRIPTION DU PROJET « TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE EN ECOLE ELEMENTAIRE » AU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Dès la rentrée 2020, l'école élémentaire bilingue comptera trois classes ; les locaux actuels ne permettent pas, dans la durée, cette augmentation d'une classe supplémentaire.

Par ailleurs la classe de maternelle monolingue de RLF a été fermée par l'EN, sans possibilité de réouverture, à la rentrée 2018 : les locaux « maternelle » sont donc inutilisés.

Le projet consiste en la transformation des deux classes maternelles existantes en trois classes élémentaires bilingues (avec l'option d'une 4^{ème} classe).

L'APD fait apparaître un coût total de l'opération de 847869 keuros TTC (706757,5 HT).

Le projet est éligible à une aide de l'État dans le cadre du Dispositif de Soutien à l'Investissement Local; il est proposé de demander une subvention correspondant à 35 % du montant HT soit 246945 euros.

Le financement serait assuré selon le plan en PJ

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'APD concernant la transformation de l'école maternelle en école élémentaire bilingue

DECIDE de l'inscrire au Dispositif de Soutien à l'Investissement Local pour une subvention de 246945 euros

INSCRIPTION DU PROJET « TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE EN ECOLE ELEMENTAIRE » AU DISPOSITIF FEDER

Dès la rentrée 2020, l'école élémentaire bilingue comptera trois classes ; les locaux actuels ne permettent pas, dans la durée, cette augmentation d'une classe supplémentaire.

Par ailleurs la classe de maternelle monolingue de RLF a été fermée par l'EN, sans possibilité de réouverture, à la rentrée 2018 : les locaux « maternelle » sont donc inutilisés.

Le projet consiste en la transformation des deux classes maternelles existantes en trois classes élémentaires bilingues (avec l'option d'une 4^{ème} classe).

L'APD fait apparaître un coût total de l'opération de 847869 keuros TTC (706757,5 HT).

Le projet est éligible à une aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) ; il est proposé de demander une subvention correspondant à 20 % du montant des travaux HT soit 141311 euros.

Le financement serait assuré selon le plan en PJ

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'APD concernant la transformation de l'école maternelle en école élémentaire bilingue

DECIDE de l'inscrire au Fonds Européen de Développement Régional pour une subvention de 141311 euros

INSCRIPTION AU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE LA REGION GRAND-EST DU PROJET « TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE EN ECOLE ELEMENTAIRE »

Dès la rentrée 2020, l'école élémentaire bilingue comptera trois classes ; les locaux actuels ne permettent pas, dans la durée, cette augmentation d'une classe supplémentaire.

Par ailleurs la classe de maternelle monolingue de RLF a été fermée par l'EN, sans possibilité de réouverture, à la rentrée 2018 : les locaux « maternelle » sont donc inutilisés.

Le projet consiste en la transformation des deux classes maternelles existantes en trois classes élémentaires bilingues (avec l'option d'une 4^{ème} classe).

L'APD fait apparaître un coût total de l'opération de 847869 keuros TTC.

Le projet est éligible à une aide de la région Grand est dans le cadre de son **soutien aux investissements des communes rurales**. (pour RLF l'aide pourrait être de 25 % des dépenses éligibles HT, dans la limite de 100keuros)

Le financement serait assuré selon le plan en PJ

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'APD concernant la transformation de l'école maternelle en école élémentaire bilingue

DECIDE de l'inscrire au dispositif de soutien de la région Grand-est aux investissements des communes rurales

INSCRIPTION DU PROJET « TRANSFORMATION DE L'ECOLE MATERNELLE EN ECOLE ELEMENTAIRE » AU DISPOSITIF CLIMAXION

Dès la rentrée 2020, l'école élémentaire bilingue comptera trois classes ; les locaux actuels ne permettent pas, dans la durée, cette augmentation d'une classe supplémentaire.

Par ailleurs la classe de maternelle monolingue de RLF a été fermée par l'EN, sans possibilité de réouverture, à la rentrée 2018 : les locaux « maternelle » sont donc inutilisés.

Le projet consiste en la transformation des deux classes maternelles existantes en trois classes élémentaires bilingues (avec l'option d'une 4^{ème} classe).

L'APD fait apparaître un coût total de l'opération de 847869 keuros TTC.

Le projet est éligible au dispositif Climaxion pour un bouquet de travaux d'amélioration de l'efficacité thermique du bâtiment :

- 15000 euros de forfait de base
- 14910 euros pour le type de travaux
- 10000 euros de bonus BBC

Le financement serait assuré selon le plan en PJ

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'APD concernant la transformation de l'école maternelle en école élémentaire bilingue

DECIDE de l'inscrire au dispositif CLIMAXION

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Il n'est pas requis de vote pour le taux de la TH, celui de 2019 étant reconduit par la loi de finances (rappel TH : 8.87 %) ; pour les deux autres taxes, le maire propose, pour 2020, de maintenir les taux votés en 2015 et maintenus depuis, soit :

- TF sur les propriétés bâties : 10.65 %
- TF sur les propriétés non bâties : 47.72 %.

La pression fiscale locale reste encore bien inférieure à celle exercée sur les contribuables des communes d'importance équivalente (tx moyens en 2018, en national TH 24.54, TFB 21,19, TFNB 49.67 ; dans le 68 TH 23,18 ; TFB 17,31, TFNB 67,83) ; dans le Val d'Argent, seul LPV continue à maintenir des taux inférieurs à ceux de RLF. Aucune collectivité du VA n'envisage de faire évoluer ses taux cette année.

Le budget 2020 est à l'équilibre sans avoir recours à une augmentation des taux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'appliquer les taux suivants pour 2020, identiques à ceux de 2019 :

- TFB : 10.65 %
- TFNB : 47,72 %

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU BUDGET GENERAL

Les demandes pour 2020, motivées ou envisagées, sont reprises dans le tableau joint.

Pour les associations (compte 6574), compte tenu du fait que certaines d'entre elles n'ont pas encore exprimé leur besoin, il est proposé de prévoir au BP 2020 une enveloppe maximum de

subventions pour un montant total de 3720 euros, destinée à satisfaire, sur décision du conseil, les éventuelles demandes justifiées ultérieures.

Pour les divers établissements publics (OTVA et GAS) (compte 65737), il est proposé une enveloppe de 1200 euros (1105 dépensés en 2019)

Enfin pour l'école du Chalmont (compte 657361), il est proposé de satisfaire la demande du directeur à savoir :

- pour l'école maternelle : 2158 euros

-pour l'école élémentaire : 4125 euros laquelle il convient d'ajouter la subvention pour la classe de neige de 1663 euros soit 5785 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'inscrire au budget 2020 (compte 6574) une somme de 3720 euros pour satisfaire au besoin de subventions des associations.

Décide d'inscrire au budget 2020 (compte 65737) une somme de 1200 euros pour satisfaire au besoin de subventions exprimé par des établissements publics

Décide d'inscrire au budget 2020 (compte 657361) une somme de 7946 euros pour satisfaire au besoin de l'école du Chalmont

VOTE DU BUDGET GENERAL 2020

Le budget général est présenté pour les montants suivants

- en fonctionnement **570437 euros** (580988 en 2019) (543186 en 2018) (598409 en 2017)
(604481 en 2016) euros

- en investissement **553052 euros** (237842 en 2019) (364262 en 2018) (440205 en 2017)
(508503 en 2016) euros

Dépenses réelles de fonctionnement : 372578 euros (379282 au CA 2019) soit -2 % (FPIC 2020 - 16098 euros- payé en intercommunal)

- caract généré : +6,1 % (effort fait sur les services techniques)

-Pers : + 3,6 % (RIFSEEP ; remplacement comptable)

-autres charges courantes : +7 % (effort école + classe neige ; enveloppe plus importante pour associations)

-charges financières : +15 % (nouvel emprunt calculé pour 4 échéances)

NB : virement à la sect° invest : 189000 euros (excédent 2019 : 176000)

Recettes réelles de fonctionnement 394525 (499809 au CA 2019) soit – 21 % (prévision prudente)

-Produit des services : - 9,5 %

-Impôts et taxes : -16,2 % (au niveau 2018)

-Dotations : - 6 %

NB : excédent reporté de 175912,22 euros

Recettes d'investissement

- un emprunt de 200Keuros pour financement école élémentaire bilingue (ex Caisse épargne TX fixe sur 20 ans : 2737,23 euros par trimestre) ; pour 2020 remboursement 2 échéances

- un versement /avance 31 % DETR:75300

- virt de la sect° fonct: 189134 euros

Dépenses d'investissement

Réno EM :

- Règlement totalité honoraires/études (126500 euros)

- Règlement 36 % travaux (total 690000 TTC /fin travaux été 2021) : 250 keuros

Acquisition parcelles bas pierreusegoutte + provision acquisition Aurora (25000)

Acquisition four espace RH (3500)

Autres travaux (aménagement placette bas pierreuse goutte) (18530)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget général 2020

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	570437	570437
Investissement	553052	553052

Décide la mise en application de ce budget

VOTE DU BUDGET CAMPING 2020

Compte tenu de la baisse de la fréquentation du camping depuis quelques années, une étude a été réalisée en 2018 pour valoriser les chalets. La rénovation intérieure de deux chalets a été réalisée grâce à l'engagement d'une équipe de bénévoles. Les tarifs ont été revus à la hausse (cf délib. 2019 43 de décembre 2019)

Ceci nous permet d'envisager de meilleures recettes.

Néanmoins, pour cette première année, il convient de rester prudent : la section exploitation reste modeste 30740 (55169 euros / 36953 en 2018 /34629 en 2017 / 33713 en 2016) .

La section investissement reste au niveau de 2019 (44881 euros) (45137 en 2019 / 74228 en 2018 / 48730 en 2017 et 22023 en 2016). Ce qui permet d'envisager la réfection des toitures des blocs sanitaires

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget camping 2020

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	30740	30740
Investissement	44881	44881

Décide la mise en application de ce budget

VOTE DU BUDGET FORET 2020

Ce budget prend intégralement en compte l'état de prévision des coupes (EPC) et le programme des travaux décidés par la délibération 2019 41°. de décembre 2019

- en exploitation : 312003 euros (314046 en 2019 /198735 en 2018 / 235200 euros en 2017 et 265850 en 2016) prenant en compte l'EPC et les travaux votés fin 2019
- investissement 77795 euros (63200 en 2019 /25649 euros en 2018 /23849 euros en 2017 et 21450 en 2016) avec en particulier la poursuite de la réfection de chemins ruraux vers les écarts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le budget forêt 2020

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	312003	312003
Investissement	77795	77795

Décide la mise en application de ce budget

DIVERS ET TOUR DE TABLE

Le maire informe le conseil municipal qu'il était présent lors de la rentrée des classes en raison des dernières consignes ministérielles relatives au CORONAVIRUS COVID-19, il n'y a aucune inquiétude particulière chez les parents.

Sandra ENGLER, Patrick FEIL ainsi que Pierre LEISY remercient le conseil municipal pour cette expérience enrichissante lors de leur implication au sein de l'équipe municipale durant ce mandat.

Jocelyne JEHEL informe le conseil qu'elle a été appelée vendredi soir suite à la tempête pour signalement d'un arbre tombé dans le Col de Fouchy, elle a prévenu le 18 qui a fait le nécessaire.

Le maire profite de ce dernier conseil municipal pour remercier tous ses conseillers qu'ils

félicitent pour ces 6 ans de mandat, mandat qui se termine par un bilan financier satisfaisant, 40 séances de conseil municipal se sont tenues et une réunion publique à chaque trimestre.

Il remercie également les agents administratifs et techniques pour leur engagement au service de la population. Il souligne le travail pas toujours facile des agents techniques tant sur le plan du déneigement ou autre avec peu de matériel à leur disposition et parfois peu de personnel.

Un grand merci aux bénévoles qui se sont largement impliqués lors de la journée citoyenne ou la rénovation de la salle polyvalente et des chalets du camping.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le maire clôture la séance à 21h30.